

Régime de pensions du Canada (n° 2)

Ceux qui travaillent veulent non seulement gagner assez pour faire face à la hausse du coût de la vie, mais ils cherchent à gagner suffisamment pour profiter de l'amélioration du niveau de vie. Je prétends que ce droit appartient également aux retraités. Ce n'est pas la fin de tout, même s'il est important que toutes les pensions soient augmentées dans la même proportion que la hausse du coût de la vie.

Le ministre a droit à des félicitations pour nous avoir amenés jusque-là et je ne me rétracterai pas sur ce point. Montrons-lui, montrons au gouvernement, montrons à la Chambre et aux Canadiens qu'ils reste encore une bataille plus importante à gagner, c'est-à-dire augmenter les pensions pour qu'elles suivent l'amélioration du niveau de vie afin que les gens âgés et à la retraite fassent partie intégrante de notre société, de notre communauté et ne soient pas confinés dans un groupe qui doit se contenter de moins que ceux qui continuent à travailler. Nous sommes donc très heureux de la mesure que l'on a prise. La Chambre nous entendra parler de la croisade que l'on doit encore entreprendre.

Nous sommes également très heureux des augmentations du maximum des gains annuels, ouvrant droit à pension, le MGAP, proposées maintenant et du rajustement de l'exemption annuelle de base, l'EAB qui s'ensuivra. Ce bill est rempli d'autant de sigles que la vie américaine à l'époque de FDR. En faisant passer le MGAP de \$6,600 en 1974 à \$7,400 en 1975, comme le dit le ministre, celui-ci tendra à se rapprocher davantage des gains moyens de nos citoyens. Certes, si l'on veut qu'un régime de pensions soit vraiment utile, il doit être basé sur les gains moyens et pas seulement sur une petite partie de ces gains. J'aurai quelque chose à dire à ce sujet plus tard lorsque je proposerai des améliorations au bill. Pour le moment, je me contente de dire que nous nous félicitons de ces augmentations. Je remercie le ministre de nous avoir expliqué comment on en est arrivé aux chiffres de \$6,600 et de \$7,400 pour 1975.

● (2100)

J'attends avec impatience l'autre bill qui introduira dans la loi une formule qui nous permette de connaître plusieurs années à l'avance ce qu'il adviendra du MGAP. On peut se demander ce que veulent dire ces sigles, mêmes si l'on transporte le MGAP en maximum des gains annuels ouvrant droit à pension.

Le ministre a signalé que cela représente le niveau auquel les employés payent leur cotisation de 1.8 p. 100 à laquelle l'employeur ajoute sa part. Ce qui est toutefois plus important, c'est que ce chiffre détermine la pension maximum à laquelle une personne a droit au moment de la retraite. Après tout, la pension maximum que l'on peut retirer du Régime de pensions du Canada est un facteur de 25 p. 100 des gains repartis sur la carrière, indexé d'après la formule en question. Plus on gagne, c'est-à-dire plus élevé est le niveau de gains d'après lesquels on paye sa cotisation de 1.8 p. 100, plus la pension prévue en fin de compte est élevée. J'espère voir cette pension augmenter davantage, mais j'en parlerai plus tard.

Le ministre nous a également rendu service en nous donnant les détails de la loi. Les dispositions et les articles spéciaux du bill, en vertu desquels quiconque commence à retirer une pension ou des prestations conformément à la loi, en 1973, bénéficiera de la pleine indexation, sont excellents.

J'ai passé le bill au peigne fin. En tant que membre de l'opposition, je me dois de voir si rien n'a été omis dans ces

détails. Autant que je sache, on a fait un très bon travail. Vu sa portée, nous faisons bon accueil à ce bill. A l'instar du député de Hillsborough, je puis dire au ministre qu'il n'aura pas beaucoup de peine à le faire accepter. Bien sûr, s'il cherche des ennuis, il n'a qu'à tarder à présenter l'autre bill. Réglons le sort de ce projet de loi afin que l'autre puisse être présenté.

Après toutes les louanges dont le député de Hillsborough et moi-même avons accablé le ministre, nous ferions mieux de faire attention, sinon on nous demandera si nous faisons encore partie de l'opposition. Je déplore donc que certaines choses que le ministre avait promises ne soient pas incluses dans le bill. On ne semble pas vouloir aborder dans un proche avenir certaines questions très importantes.

Je suis heureux d'apprendre que les provinces donnent leur accord au ministre pour supprimer l'enquête sur l'emploi ou celle sur les gains provenant d'un emploi du Régime de pensions du Canada pour ceux qui ont entre 65 et 69 ans. Comme il l'a si bien dit le député de Hillsborough, est-ce logique de décourager de travailler les gens qui ont entre 65 et 70 ans, puis de les encourager ensuite à le faire lorsqu'ils ont entre 70 et 99 ans? Je ne sais pas pourquoi il s'est arrêté là, lui qui ressemble tant à un «Père de la Confédération».

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'enquête sur l'emploi à 65 ans était peut-être nécessaire au moment où le Régime de pensions du Canada a été institué, mais elle ne l'est certes plus maintenant. Si le ministre a le consentement des provinces pour supprimer l'enquête sur l'emploi, je ne sais pas pourquoi cela ne figure pas dans le bill. S'il réserve cet atout pour les négociations, il pourrait le dire. Je ne crois pas qu'il ait besoin d'agir ainsi. Il s'entend très bien avec les provinces. Si la chose a été convenue, pourquoi n'est-ce pas dans le bill? Si nous pouvons le persuader de l'y inclure lorsque le bill sera étudié au comité, nous en serions bien contents.

Laissez-moi vous dire en toute franchise que l'une des raisons pour lesquelles je me réjouis que l'enquête sur l'emploi soit supprimée pour les personnes entre 65 et 69 ans, est que je suis persuadé, comme je l'ai dit plusieurs fois, que le moment est venu d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de la sécurité de la vieillesse et aux prestations du Régime de pensions du Canada. En préconisant cette mesure, j'ai souvent dit que j'étais prêt à ce que cela se fasse volontairement. Autrement dit, les seuls à toucher la pension de la sécurité de la vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada à l'âge de 60 ans devraient être ceux qui sont retirés de la vie active. Une des raisons pour lesquelles je suis content de voir disparaître l'enquête sur l'emploi pour ceux entre 65 et 69 ans est que maintenant que nous savons comment cela fonctionne, nous pourrions l'appliquer à ceux qui ont entre 60 et 64 ans.

Que cette enquête précise s'applique ou non, j'insiste ce soir pour bien faire comprendre au ministre, comme je l'ai fait dans chaque discours au sujet des pensions que j'ai fait au cours de cette session depuis qu'il est ministre, que cette question d'abaisser l'âge d'admissibilité à la pension ne disparaîtra pas d'elle-même. Les membres de tous les partis à la Chambre y tiennent absolument. On la présente de diverses façons. Certains parlent d'abaisser l'âge d'admissibilité des femmes si l'on ne peut le faire pour les hommes. D'autres parlent de l'abaisser dans le cas des épouses, et ainsi de suite. Je crois que de véritables problè-